

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 26 JUILLET 2006 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mille six et le **mercredi vingt six juillet à 20 heures**, le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Mr Georges RODET**

Date de la convocation : **20 juillet 2006**

Date d'affichage : **20 juillet 2006**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève GUILLON - Yves FAVIER – Françoise BILLOUD – Elie BERARD – Gilles DONGUY – Georges LAURENT – Alexandre PROST - Ernest MARQUIS – Michèle DANANCIER et Isabelle OVIQUE

Absents excusés : Joël CORNATON - Jean-Claude GONOD et Christophe HUMBERT

Pouvoir : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 28 juin 2006 est approuvé à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle l'objet de l'opération : maîtrise d'oeuvre concernant l'extension de réseau d'eaux usées au lieu dit "Les Blanchets", et suite à la publication adaptée seule une offre de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Ain a été présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RETIENT l'offre de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Ain pour la mission de maîtrise d'oeuvre concernant l'extension de réseau d'eaux usées au lieu dit "Les Blanchets" pour un montant de 8 105.00 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un des adjoints à signer le marché de maîtrise d'oeuvre et les documents relatifs à ce projet.

Levé topographique numérisé du périmètre : Une consultation est lancée auprès de 5 géomètres et l'entreprise qui sera retenue devra remettre pour le 1^{er} septembre le plan topographique digitalisé.

EMPLACEMENT TAXI

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur GUIGUE Bertrand de SAINT DENIS LES BOURG demandant l'exploitation d'une licence de taxi. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à sa demande.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE BENY

Monsieur le Maire

- rappelle à l'assemblée qu'une convention avait été faite avec l'entente sportive cantonale pour la saison 2004/2005 et qu'une participation de 300 euros lui avait été demandée,

- donne lecture du courrier de l'entente pour le renouvellement de la convention, et relate l'entretien avec l'ESB football de MARBOZ au nom de l'Entente Sportive Cantonale,
- donne lecture du projet de convention pour une durée de un an avec une participation de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la convention de mise à disposition des installations sportives de la commune avec l'ESB football de Marboz au nom de l'Entente Sportive Cantonale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention,

DECIDE de demander le montant de la participation de 300 euros avant le 31 décembre 2006.

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le Maire et Yves FAVIER, adjoint expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste de la voirie revêtue afin d'établir le procès verbal de mise à disposition de la voirie qui sera annexé avec la délibération de l'intérêt communautaire comme suit :

VC n° 1 dite de Marboz à Béný	4 050 ml
VC n° 3 dite de Béný à Aussiat	1 500 ml
VC n° 5 du Bourg de Béný au VC4 par le moulin Marmont	2 500 ml
VC n° 6 dite des Jacquets	660 ml
VC n° 7 des Blanchets au moulin Marmont par les Grilletts	1 360 ml
VC n° 8 de la Courouge et de l'Arbine au CD 28	2 100 ml
VC n° 10 du Poisiat	150 ml
VC n° 11 dite de Fraidègue au VC 21	1 850 ml
VC n° 14 dite du Bief au Petit Vacon	580 ml
VC n° 15 dite des Bernoux à la Grange Bonnet	590 ml
VC n° 16 dite de St Etienne du Bois à Attignat	1 210 ml
VC n° 17 dite des Bois de Vacon au Carouge de Vacon	600 ml
VC n° 18 dite du domaine de Marmont	650 ml
VC n° 19 dite des Flamins	1 730 ml
VC n° 20 de la VC 1 au Sevron Chaffoux	360 ml
VC n° 21 dite du Champ Gonin	1 200 ml
VC n° 22 vers le Maniller	1 480 ml
VC n° 23 dite de la Vavre	110 ml
VC n° 24 chemin dit d'Aussiat	90 ml
VC n° 25 dite de la Bottière + n° 10	1050 ml
VC n° 27 dite de Garavant + VC 203	500 ml
VC n° 28 dite de Courouge	110 ml
VC n° 202 dite RD 28 Aussiat-Véron	3 950 ml
VC n° 30 dite de la Vavre	100 ml
VC n° 31 dite du Taillis	250 ml
VC n° 32 dite des Baudières	260 ml
VC 201 bis Vacon	150 ml
VC n° 34 dite de Morand	150 ml
VC n° 201 dite du Bourg au Petit Vacon	1 600 ml

3 lotissements :

VC n° 203 Allée Clair Matin	150 ml
VC n° 204 Allée Le Sevron	150 ml
VC n° 205 Allée Les Grands Champs	50 ml

=====

TOTAL : 31 240 ml.

Vu la moyenne de l'indice INSEE des prix à la consommation (2.15 %), le Conseil Municipal décide de modifier de 2 % les tarifs en annexe à compter du 1^{er} janvier 2007.

**STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY
DEFINISSANT L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le Maire rappelle les dispositions de la loi du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales et l'article 18 de la loi du 13/07/2005, qui fait obligation aux communes membres des communautés de communes de définir l'intérêt communautaire des compétences exercées avant le 17/08/2006.

Le Maire expose à l'assemblée que dans ses délibérations du 3 juillet 2006, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du canton de Coligny a adopté la nouvelle rédaction des statuts définissant l'intérêt communautaire.

Il en donne lecture.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOPTE la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny définissant l'intérêt communautaire, proposée et votée par le conseil communautaire lors de son assemblée du 3 juillet 2006,

DEMANDE en conséquence à Monsieur le Préfet de l'Ain, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

OPTIMISATION DES DECHETS + ORGANOM

Le Maire donne le compte rendu de l'étude réalisé par TRIVALOR (entreprise retenue) pour les deux communautés de communes du canton de COLIGNY et de TREFFORT au sujet de l'identification des leviers d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Différents points ont été abordé : bilan de la collecte sélective et des ordures ménagères, le compostage individuel, le bilan des déchetteries, les coûts, les objectifs de la charte d'ORGANOM. Le Maire informe que cette étude peut être consultée en Mairie pendant les heures de permanence du secrétariat.

ORGANOM :

Le Maire donne lecture du courrier du conseil général en date du 06 juillet 2006 concernant la commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers qui réfléchit à l'organisation future du traitement sur le territoire d'ORGANOM. Ce projet serait la réalisation d'une usine de méthanisation des ordures ménagères résiduelles et la création ou l'extension de centres d'enfouissement pour le stabilisat et les déchets inertes. Si cette solution est retenue, elle nécessitera au préalable la révision du plan adopté en juillet 2002 mais ORGANOM y a renoncé vu qu'il n'y a aucun site pour l'implanter sauf si une commune du département peut accueillir cette usine.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner la candidature de la commune pour cet accueil.

TRAVAUX STADE

Chauffage : Les travaux du chauffage sont terminés, la facture s'élève à 10 478 euros TTC. Le Maire rappelle que la commune va retoucher une partie par l'assurance groupama pour le sinistre et la subvention du conseil général (21 % du montant H.T.).

Filets : Le conseil municipal décide de changer les filets (au total 258 m²) et accepte le devis de C. SPORTS pour un montant de 797.85 TTC.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) Fermeture du secrétariat de mairie : Le secrétariat sera fermé du 12 août au 1^{er} septembre inclus. Une permanence sera assurée le samedi 26 août de 9 h à 11 h 30 par Chantal LARCHER.

2°) Local des Jacquets : Jean-François NALLET informe que les prochains travaux seront le terrassement, l'assainissement et la fermeture. De ce fait, une publication adaptée est nécessaire pour les travaux de fermeture, elle sera faite du 27 juillet au 10 août 2006.

3°) Contrat d'apprentissage : Le Maire informe que l'agrément est accepté par la préfecture. Melle MALLET doit passer une visite médicale, et la commune pourra lui établir son contrat de travail à compter du 1^{er} septembre. Son salaire sera de 37 % du smic et à compter de mai (18 ans), de 49 %. Ses horaires seront étudiés avec la directrice à la rentrée de septembre.

4°) Canicule : Le Maire informe que le niveau d'alerte est en zone 2 et devrait passer en 3 dans les jours prochains. Il indique qu'un avis dans la presse et panneaux d'affichage ont été fait. A ce jour, aucune inscription. Il indique également qu'une note de service du SDIS stipule de nouvelles dispositions, à savoir suspension des contrôles des points d'eau, interdiction de l'usage de l'eau pour les manœuvres et exercices et utilisation de l'eau avec la plus grande parcimonie pour le lavage des locaux, véhicules et matériels. Du fait des grosses chaleurs, le Conseil Municipal accepte l'achat d'un climatiseur pour le secrétariat de mairie et pour l'école (classe à l'étage).

5°) Trafic route + nouvelle numérotation :

Le Maire :

- donne lecture de quelques statistiques et commentaires du trafic routier départemental concernant le bilan de 2005 sur la commune de BENY.

- rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ensemble des routes nationales a été transféré dans le réseau routier départemental soit 355 kilomètres de réseau supplémentaire. Le conseil général a souhaité renommer ces ex-routes nationales en adoptant une numérotation en « 1 000 » des anciens numéros afin qu'elle soit cohérente avec la plupart des départements limitrophes. (par exemple RN 83 s'appelle maintenant la RD 1083)

6°) Speed Quad 01 : Le Maire informe que l'autorisation d'utiliser les installations est terminée depuis juillet 2006. Des plaintes des voisins ont eu lieu, et à ce jour la Commune ne sait si l'autorisation sera reconduite.

7°) Festival de la musique : Geneviève GUILLON donne le détail de l'accueil de la fanfare de ST JEAN S/REYSSOUZE et de la participation de la commune le 02 juillet 2006.

- 8°) Cimetière : Le Maire informe que la Commune recense toutes les tombes, et met à jour le plan.
- 9°) Cancer du sein : A compter du mois d'octobre, une campagne sera faite dans le département pour la sensibilisation du dépistage du cancer du sein.
- 10°) TELECOM : Le Maire informe du courrier stipulant que la cabine du bourg devrait être supprimée. Après entretien du Maire avec France Télécom la cabine sera maintenue au bourg.
- 11°) Inventaire réalisé par A.T.R. (association touristique du Revermont) renommé par CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) : Dans le cadre de la réalisation d'une « route /brochure », le CPIE a effectué un bilan des richesses patrimoniales (artistiques, historiques, paysagères..., le Maire donne lecture de cet inventaire avec les appréciations réalisées.
- 12°) Garderie : Le Maire informe qu'un contrôle du trésor public concernant la régie de la garderie a été effectué.
- 13°) Sentiers randonnées : Geneviève GUILLON donne la liste des chemins de randonnées.
- 14°) C.C.A.S. : Françoise BILLOUD fait le compte rendu de la réunion, et indique que 80 personnes de plus de 70 ans sont invitées au repas le 16 septembre prochain.
- 15°) Bâtiment de la bibliothèque : Le Conseil Municipal choisit la couleur des volets soit gris (identique que le clos de la cure).
- 16°) Salles Primevère et Marmont : La peinture a été refaite et le conseil municipal accepte le devis de GROS Frères pour la pose d'un profil antichoc sur les bordures des petites tables.
- 17°) Syndicat Sevron Solnan : Françoise BILLOUD donne le compte rendu de la réunion.
- 18°) Avis de naissance : Gabin SPATARO (26/06/06) et Clara CHARASSE (03/07/06).